

Paris, le 24 novembre 2014

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du FCP EQUI-SELECTION (Code Isin : FR0000989022)

EQUIGEST, la société de gestion de votre FCP EQUI-SELECTION, dans un souci d'homogénéisation de la tarification de la gamme a décidé les modifications suivantes concernant les modalités de fonctionnement du FCP :

Modification du taux des frais de fonctionnement et de gestion.

- Frais de fonctionnement et de gestion maximum : le taux de 1,15% T.T.C passera à 1,25% T.T.C

Modification du taux appliqué des frais de gestion variables.


- Commission de surperformance : le taux appliqué de 7,4982% T.T.C passera à 10% T.T.C

Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Conformément à la réglementation en vigueur, si cette modification ne vous convenait pas, il vous serait possible de demander le rachat de vos parts sans frais et ce jusqu'à la date d'entrée en vigueur des modifications.

Le DICI et le prospectus de votre FCP sont tenus à votre disposition au siège social ou sur le site internet ([www.equigest.fr](http://www.equigest.fr)) d'Equigest. Le prospectus vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès d'Equigest.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

  
Pierre-Xavier CROCICCHIA  
Président